Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

LE PREFET DE LA REGION LANGUEDOC ROUSSILLON
PREFET DE L'HERAULT

Extrait de l'arrêté préfectoral du 10 mars 2008

VU la loi du 1er Juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret n° 84.567 du 04 juillet 1984 modifiant l'article 6 de l'ordonnance du 02 octobre 1943 rendue applicable par l'ordonnance du 09 août 1944, accordant aux préfets du lieu du siège social des associations de jeunesse et d'éducation populaire à caractère régional, départemental ou local leur pouvoir de décision en ce qui concerne l'agrément des dites associations,

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 délivrant la délégation de signature à Monsieur le Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports,

VU la loi 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,

VU le décret n° 2002-570 du 22 avril 2002 relatif au conseil national et aux conseils départementaux de l'éducation populaire et de la jeunesse,

VU le code de l'action sociale et des familles articles 227.4 et 227.10,

VU l'arrêté préfectoral relatif à la création d'un conseil départemental de l'éducation populaire et de la jeunesse,

VU la demande d'agrément présentée par l'association

SUR proposition de Monsieur le Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports de l'Hérault

ARRETE

ARTICLE 1 : l'association ci-après désignée est agréée à compter du 6 juillet 2007

ASSOCIATION	NUMERO D'AGREMENT
Le refuge 31 rue de Chio 34000 Montpellier	**34 08 JEP 183**

ARTICLE 2 : Le Directeur régional et départemental de la jeunesse et des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à l'association bénéficiaire.

Montpellier, le 11 mars 2008

Pour le Préfet de la région Languedoc-Roussillon,
et par délégation, pour le directeur régional et
départemental de la jeunesse et des sports, le
Gérard BESSIERE

Pour ampliation
l'Inspecteur,

Robert LOUVET

Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Montpellier
190, avenue du Père Soulas 34094 Montpellier cedex 5 - Tél. 04 67 10 14 00 - Fax 04 67 41 38 80
email administration : dr034@jeunesse-sports.gouv.fr / *email public :* mjs-034@jeunesse-sports.gouv.fr
http://www.drdjs-languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Montpellier, le 11 mars 2008

Le Directeur régional et départemental

à

Le refuge
31 rue de Chio
34000 Montpellier

SERVICE JEP
Affaire suivie par Catherine AUDIC
Tél. 04.67.10.14.57
Réf. JEP./RL/CA/VB n° 08-160

Objet : Demande d'agrément JEP
PJ : une ampliation

Après étude du dossier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'émets un avis favorable à votre demande d'agrément présentée par votre Association au titre des activités de Jeunesse et d'Education Populaire.

Vous trouverez ci-joint une ampliation de l'arrêté préfectoral d'agrément.

Je tiens à vous préciser que tous changements dans vos statuts devront désormais m'être transmis afin que je puisse constater qu'ils ne remettent pas en cause ledit agrément.

Je reste à votre disposition pour toute information éventuellement nécessaire.

PO/ le Directeur régional et départemental
L'Inspecteur

Robert LOUVET

Direction régionale et départementale de la Jeunesse et des Sports de Montpellier
190, avenue du Père Soulas 34094 Montpellier cedex 5 - Tél. 04 67 10 14 00 - Fax 04 67 41 38 80
email administration : dr034@jeunesse-sports.gouv.fr / *email public :* mjs-034@jeunesse-sports.gouv.fr
http://www.drdjs-languedoc-roussillon.jeunesse-sports.gouv.fr